

DÉCISION N°56/2025

OBJET : AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A TITRE GRATUIT D'UN LOCAL DE CDC HABITAT

Le Maire d'Ozoir-la-Ferrière ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-21, L.2122-22 et suivants relatifs aux compétences du maire ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°536 en date du 6 décembre 2024, portant actualisation de la délégation d'attributions du Conseil municipal au maire, pour la durée de son mandat ;

Vu la demande formulée par l'association SECOURS CATHOLIQUE en date du 10 juin 2025 sollicitant la mise à disposition de locaux permettant de répondre à la demande de l'association pour une ouverture public, afin de pratiquer ses activités le samedi matin ;

Vu la convention initiale de mise à disposition à titre gratuit par CDC Habitat de son local, sis 3 rue le Corbusier à Ozoir-la-Ferrière situé en quartier prioritaire ;

Considérant la nécessité de modifier la convention initiale afin d'ajouter l'association SECOURS CATHOLIQUE et de proroger la durée de la convention en cours ;

Considérant que la Ville d'Ozoir-la-Ferrière souhaite accompagner et soutenir les actions à caractère social menées en faveur de la population ;

Considérant que cette mise à disposition mutualisée est destinée à un usage socio-éducatif envers les habitants du groupe immobilier dans lequel il est implanté ;

Vu l'avenant n°1 de CDC Habitat, ci-annexé permettant de proroger la mise à disposition de la convention initiale au 30 septembre 2026 et d'ajouter l'association SECOURS CATHOLIQUE comme usagers ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : La commune d'Ozoir-la-Ferrière signe un avenant n°1 à la convention de mise à disposition à titre gratuit du local 3 rue le Corbusier à Ozoir-la-Ferrière, avec CDC Habitat dont le siège social est situé 33 avenue Pierre Mendès France 75013 PARIS.

Article 2 : L'avenant n°1 permet d'intégrer l'association SECOURS CATHOLIQUE, représentée par la Présidente, Madame Marie-Dominique CARTON, domiciliée 49 avenue du Président Salvador Allende 77100 MEAUX.

Article 3 : Le présent avenant n°1 proroge la durée de la convention initiale au 30 septembre 2026.

Fait à Ozoir-la-Ferrière, le 24 septembre 2025

Madame le maire,
Christine FLECK.



REÇU EN PREFECTURE
le 25/09/2025
Application agréée E-legalite.com

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE MISE A
DISPOSITION A TITRE GRATUIT (PRET A USAGE)**

DU 03/11/2022

ENTRE LES SOUSSIGNES :

CDC Habitat Social dont le Siège Social est situé 33 avenue Pierre Mendès France 75013 PARIS
13EME Représentée par Monsieur CHELLES Directeur d'Agence Ci- après dénommé le Prêteur,

ET :

La Mairie d'OZOIR LA FERRIERE

Représentée par MME Christine FLECK Maire en exercice d'OZOIR LA FERRIERE dûment
habilitée à cet effet par délibération n°536 du 06/12/2024 Ci- après dénommé le preneur

ARTICLE 1 : IDENTIFICATION DU BAIL

Le présent avenant concerne la convention de mise à disposition à titre gratuit dont la prise d'effet
est le 03/11/2022 et le terme fixé au 02/11/2025 au soir, relatif au logement ainsi déterminé :

Logement d'une piece, reference 166325 situé au RDC, porte 0004 sis 3 rue LE CORBUSIER 77330
OZOIR LA FERRIERE, d'une surface habitable approximative de 39 m²

ARTICLE 2 : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet :

- article 1 de la convention initiale : d'ajouter aux associations désignées comme usagers du local
l'Association le SECOURS CATHOLIQUE régie par la loi de 1901, déclarée le 01 OCTOBRE 1946
à la -préfecture de POLICE sous le n° 9092 dont le siège social est 106 rue du bac 75007 paris
- article 2 de la convention initiale : de proroger la durée de la présente convention au 30/09/2026
au soir

ARTICLE 3 : ENTREE EN VIGUEUR DE L'AVENANT

Le présent avenant prend effet le 30/07/2025 et ce jusqu'au 30/09/2026

Les autres clauses du contrat de base non modifiées par l'article 2 demeurent inchangées.

ANNEXE(S) :

- délibération du 06/12/2024 habilitant le preneur à signer la convention
- copie des statuts et copie du récépissé de déclaration en préfecture/inscription au JO de l'association SECOURS CATHOLIQUE
- convention initiale et ses annexes

Fait à CHAMPS SUR MARNE le 24/09/2025

Nombre d'exemplaires : 2 (en autant d'exemplaires que de parties)

Le Prêteur
CDC HABITAT SOCIAL

Le Preneur
Mairie D'OZOIR LA FERRIERE
(Lu et Approuvé)